

Conseil académique en formation plénière du mardi 3 juin 2025

Compte rendu rédigé par les élues/élus PULS

La séance est ouverte à 9h30.

40 membres présents (hors procurations) au début du CAC plénier : 27 sur place ; 13 en ligne (Zoom).

Christine Neau-Leduc présente l'ordre du jour du CAC plénier. Il porte sur les élections des membres de différentes commissions afin qu'elles soient opérationnelles le plus rapidement possible. Le CA du jeudi 5 juin 2025 permettra de finaliser les compositions des commissions restantes.

Marine Maisonneuve (coordination instances) explique les modalités de vote. Les élu·es présent·es sur place votent dans les urnes disposées dans la salle. Les élu·es en ligne votent à distance par le biais de leur adresse courriel Paris 1, à l'exception des personnalités extérieures (un lien est transmis par votant, un lien additionnel est transmis en cas de procuration).

1^{er} vote. Élection des représentant·es des usagers appelés à siéger pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Le collège électoral est exclusivement composé des élu·es étudiant·es, titulaires et suppléant·es.

Préalablement au vote, une élue étudiante du syndicat UEPR¹ demande à prendre la parole. Elle présente sa candidature et fait état de tensions avec les syndicats étudiants Le Sap1 et Le Poing levé en raison de l'exclusion de l'UEPR d'un accord intersyndical en vue de la désignation des représentant·es des usagers appelé·es à siéger pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Elle dénonce en particulier une prétendue obsession des membres de ces syndicats à l'égard des étudiant·es juifs de l'UEJF, qui participe à l'UEPR, et rappelle les principes fondateurs de cette organisation (solutions à deux États, antiracisme...). Elle dit également récuser la qualification d'« extrême-droite » pour se référer à certains positionnements de ces organisations, dénonce un antisémitisme déguisé, destiné à faire taire, exclure, effacer, estime que des syndicats visés protègent des camarades antisémites et que le Sap1 et Le Poing Levé refusent que des « étudiants juifs » soient élus. Elle se revendique « juive », « sioniste », dénonce des intimidations et réitère son attachement aux « principes démocratiques ». L'accusation publique des élu·es du Sap1 et du Poing levé est manifeste.

Christine Neau-Leduc réagit et rappelle qu'aucun acte antisémite ne sera toléré au sein de l'université. Tous les faits avérés seront poursuivis.

Une élue étudiante du syndicat Sap1 réagit. Elle commence par condamner sans équivoque toutes les formes de propos ou de violence antisémite. Elle explique que l'exclusion du syndicat UEPR de l'accord intersyndical n'a rien à voir avec les confessions religieuses d'autres élu·es. Les discussions en vue de cet accord ont eu lieu entre les syndicats du Sap1, du Poing levé, mais aussi de la Fédé Paris 1 et du Front populaire. Cet accord portait sur les candidat·es à la section disciplinaires et avait pour principe directeur la réunion autour de valeurs globalement « progressistes », sans considération pour les confessions des élu·es de l'UEPR.

¹ Union des étudiants pour le progrès et la république

Ce sujet clos, Christine Neau-Leduc rappelle en vue des multiples votes à suivre que le critère des compétences des membres est celui qui doit être décisif, devant primer les orientations politiques des listes, car il est question d'assumer au sein des sections disciplinaires une fonction de magistrat.

Contraintes des votes :

- 17 candidatures pour 12 sièges ;
- Obligation de parité absolue (six femmes et six hommes).

Le vote à distance est annulé, puis réorganisé en raison d'un double vote par erreur d'un élu étudiant.

Résultats du vote :

- Sont élus :
 - Bachetarzy Samy (SAP1) : 26 voix
 - Barthe Jeanne (SAP1) : 26 voix
 - Guerrier Lenna (SAP1) : 25 voix
 - Jenvrain Rémi (doc-mob) : 26 voix
 - Jourdain Éléa (Fédé) : 28 voix
 - Le Merour Youri (Le Poing Levé) : 26 voix
 - Mouctar Sacko Amadou (FPE²) : 28 voix
 - Pytel Alice (Fédé) : 28 voix
 - Radziunaite Sophija (SAP1) : 26 voix
 - Ridoux Juliette (Fédé) : 26 voix
 - Salaris Andréa (SAP1) : 25 voix
 - Thepenier Antoine (Fédé) : 28 voix
- Non élus :
 - Beauvais Hugo (UNI) : 1 voix
 - Bedhouche Lahna (FPE) : 2 voix
 - Hubele Daphné (UEPR) : 5 voix
 - Lamorlette Antonin (SAP1) : 2 voix
 - Magharni Sabrina (FPE) : 2 voix

Vote n° 2. Élection des représentant·es des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs du « collège A » appelés à siéger pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Des discussions ont lieu en amont afin de susciter des candidatures car leur nombre est toujours insuffisant au regard du nombre de poste à pourvoir.

Contraintes des votes :

- 6 candidatures pour 6 sièges ;
- Obligation de parité absolue (trois femmes et trois hommes).

² Front populaire étudiant

Résultats du vote. 13 votant·es. Sont élu·es :

- Andro Armelle (SCP³) : 12 voix
- Diaye Marc-Arthur (LE) : 12 voix
- Fretel Julien (LE) : 12 voix
- Rousselet-Pimont Anne (LE⁴) : 12 voix
- Toma Yann (SCP) : 12 voix
- Weber Pascale (PULS⁵) : 12 voix

Vote n° 3. Élection des représentants des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs du « collège B » appelés à siéger pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Des discussions ont lieu en amont afin de susciter des candidatures car leur nombre est toujours insuffisant au regard du nombre de poste à pourvoir.

Contraintes des votes :

- 6 candidatures pour 6 sièges ;
- Obligation de parité absolue (trois femmes et trois hommes).

Résultats du vote. 13 votant·es. Sont élu·es :

- Burlot Delphine (SCP) : 13 voix
- Charrier Emmanuel (PULS) : 13 voix
- Durelle-Marc Yann-Arzel (LE) : 9 voix
- Roy Alexandra (LE) : 13 voix
- Sabatier Benjamin (SCP) : 13 voix
- Yuva Ayse (PULS) : 13 voix

Vote n° 4. Élection des représentants des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs du « collège A » appelés à siéger pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs.

Contraintes des votes :

- 4 candidatures pour 4 sièges ;
- Obligation de parité absolue (deux femmes et deux hommes).

Résultats du vote. 13 votant·es. Sont élu·es :

- Andro Armelle (SCP) : 13 voix
- Fretel Julien (LE) : 13 voix
- Petit Christophe (SCP) : 13 voix
- Rousselet-Pimont Anne (LE) : 13 voix

³ Savoirs et confiance partagés

⁴ Libres Ensemble

⁵ Pour une Université Libre et Solidaire

Vote n° 5. Élection des représentantes des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs du « collège B » appelés à siéger pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs.

Des discussions ont lieu en amont afin de susciter des candidatures car leur nombre est toujours insuffisant au regard du nombre de poste à pourvoir.

Contraintes des votes :

- 5 candidatures pour 4 sièges ;
- Obligation de parité absolue (deux femmes et deux hommes).

Résultats du vote. 13 votants :

- Sont élus :
 - o Barthas Jérémie (SCP) : 9 voix
 - o Burlot Delphine (SCP) : 13 voix
 - o Ducharme Théo (LE) : 11 voix
 - o Roy Alexandra (LE) : 13 voix
- Non élu :
 - o Durelle-Marc Yann-Arzel (LE) : 8 voix

Vote n° 6. Élection des représentantes des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs du collège « autres enseignants-chercheurs » appelés à siéger pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs.

Contraintes des votes :

- 2 candidatures pour 2 sièges ;
- Obligation de parité absolue (deux femmes et deux hommes).

Pas de vote. Sont automatiquement élus :

- Asensi Valérie (PULS)
- Charrier Emmanuel (PULS)

Les membres élus de la section disciplinaire (usagers et EC) se réuniront prochainement pour élire un ou une président·e et 2 vice-président·es par section (mandat de 4 ans).

Vote n° 7. Élection des représentant·es des usagers pour la Commission handicap.

Contraintes des votes :

- 3 binômes pour 6 sièges (titulaires et suppléant·es) ;
- Obligation de parité absolue (binômes paritaires).

Résultats du vote. Sont élu·es :

- Le Querler Raphaël (SAP1) et Radziunaite Sofija (SAP1) : 32 voix
- Mouctar Sakho Amadou (FPE) et Behouche Lahna (FPE) : 17 voix
- Pytel Alice (Fédé) et Thepenier Antoine (Fédé) : 49 voix

Non élu·es : (étudiant·es sans étiquette syndicale)

- Cai Grégoire et Siproudhis Lisa : 0 voix
- Chabault Ilyana et Carrère Boutet Gatien : 4 voix
- Hong Amélia et Sun Sandrine : 3 voix

Vote n° 8. Élection des représentant·es des BIATPSS pour la Commission handicap.

Contraintes des votes :

- 5 binômes pour 4 sièges (titulaires et suppléant·es) ;
- Obligation de parité absolue (binômes paritaires).

Résultats du vote. Sont élu·es :

- Gubler Adeline (ISST) et Placide Agnès (ISST) : 28 voix
- Rehben Pierric (UNSA/SNPTES) et Mahy Quentin (EDS) : 25 voix

Non élu·es :

- Gemain Dominique (DPEIP) et Marie-Michèle Djyn (EES) : 5 voix
- Marque Elodie (SCD) et Couët Claire (UNSA/SNPTES) : 8 voix
- Smah Rachid (SCD) et Bourgoint Patricia (SCD) : 22 voix

Vote n° 9. Élection des représentants des enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs pour la Commission handicap.

Contraintes des votes :

- 4 binômes pour 4 sièges (titulaires et suppléant·es) ;
- Obligation de parité absolue (binômes paritaires).

Résultats du vote. Sont élu·es :

- Dondero Bruno et Faliès Cécile (LE) : 49 voix
- Ramos Aurélien et Yuva Ayse (PULS) : 49 voix

Non élu·es :

- Le Gall Jean-Marie et Canry Nicolas (SCP) : 7 voix
- Koechlin Elizabeth et Castañer David (DDL) : 3 voix

La présidente devra nommer 3 personnes pour finaliser la composition de la Commission handicap.

La séance est levée à 14h30.

PULS, le site : <https://www.puls-p1.fr/>

